



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

infirmiers anesthésistes

Question écrite n° 90807

## Texte de la question

Mme Sophie Dessus attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la revalorisation du statut des infirmiers. Le diplôme d'État d'infirmier anesthésiste est accordé après deux années de formation, sachant que le concours d'entrée est ouvert aux infirmiers ayant une expérience professionnelle minimum de deux ans. Or les infirmiers anesthésistes anciennement diplômés ne sont reconnus que bac + 3 à ce jour, alors que cinq années d'études au total sont nécessaires pour obtenir ce diplôme. De même, les infirmiers diplômés d'État anciennement diplômés ne sont reconnus que bac + 2 alors qu'ils ont accompli trois années d'études. Elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement quant à la nécessaire reconnaissance de toutes les années d'études effectuées par les professionnels de santé, dont les difficultés de travail sont grandissantes.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Sophie Dessus](#)

**Circonscription :** Corrèze (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 90807

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 novembre 2015](#), page 8042

**Question retirée le :** 8 mars 2016 (Fin de mandat)